



Date de dépôt : 2 mai 2024

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de Louise Trottet, Sophie Bobillier, Pierre Eckert, Lara Atassi, Julien Nicolet-dit-Félix, Angèle-Marie Habiyakare, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Jean-Marc Guinchard pour une meilleure signalétique des arrêts TPG aux abords des gares CFF

Rapport de Souheil Sayegh (page 4)

Proposition de motion

(2976-A)

pour une meilleure signalétique des arrêts TPG aux abords des gares CFF

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que 16% des déplacements du canton se produisent en transports publics¹ ;
- le rôle des transports publics dans la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air, la diminution du bruit lié à la circulation ainsi que la fluidité du trafic ;
- qu'en particulier avec l'avènement du Léman Express certains de ces déplacements mêlent le train et les transports publics ;
- que les personnes se déplaçant en transports publics empruntent parfois des itinéraires nouveaux pour elles ;
- que la signalétique des connexions TPG aux abords des gares CFF du canton, comme aux abords de lieux de correspondance des TPG, par exemple l'arrêt Sous-Moulin, laisse fortement à désirer, ce qui est en particulier problématique pour les arrêts de bus, par essence moins visibles que les arrêts de tram ;
- qu'autour de certaines gares, comme celle de Cornavin, les arrêts TPG ne sont pas centralisés au même endroit mais disséminés tout autour voire dans les rues alentour, de manière peu lisible et variant parfois même dans le temps ;
- qu'enfin ce manque de clarté occasionne d'importantes pertes de temps lors des correspondances aux endroits précités et peut même décourager certains usagers potentiels à emprunter notre système de transports publics,

invite le Conseil d'Etat

- à se mettre en lien avec les CFF et les TPG pour améliorer la signalétique des arrêts TPG aux abords des gares CFF, en indiquant de manière claire à l'intérieur comme à l'extérieur des gares la direction dans laquelle se trouvent les arrêts des différentes lignes TPG ;

¹ https://litra.ch/fr/news/ce-que-contient-et-rapportent-les-transports-publics-le-cas-de-geneve/#_ftnref1

-
- à effectuer le même travail concernant les lieux de correspondance TPG-TPG présentant les mêmes problèmes que les lieux cités à l'invite précédente, par exemple l'arrêt Sous-Moulin ;
 - à poursuivre le développement des applications numériques afin de mieux géolocaliser les différents arrêts TPG ;
 - à prendre langue avec les communes pour une meilleure coordination ;
 - à se mettre en lien avec la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH) afin que la signalétique soit accessible à tous les types de handicaps.

Rapport de Souheil Sayegh

La commission des transports s'est réunie le 26.03.2024 sous la présidence de M. Stéphane Florey pour traiter de la M 2976. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Léa Di Benedetto, qu'elle se voie remerciée ici pour son travail de qualité.

M. David Favre, directeur de l'OCT, a participé à la séance.

Synthèse

Cette motion, d'un pragmatisme absolu, demande simplement qu'une meilleure signalétique équipe les abords des arrêts TPG et CFF.

Quelques amendements sont venus l'étoffer et la majorité de la commission a ainsi accepté de la voter « sur le siège » sans autre audition que celle de l'auteure.

Audition de M^{me} Louise Trottet, auteure

M^{me} Trottet explique qu'il s'agit d'une motion découlant de l'observation que la signalétique et les informations aux différents arrêts TPG pour les correspondances TPG-TPG ou avec les CFF sont très mal faites. Cette motion vise à dresser un projet précis et concret. Pour avoir voyagé en Suisse, ce n'est pas forcément mieux. Cependant, il y a une plus grande fréquence à Zurich, donc la correspondance est plus simple qu'à Genève où il faut attendre 10 à 15 minutes le bus suivant, ce qui est problématique pour un rendez-vous.

Le président demande si elle a des exemples concrets et comment elle verrait cette amélioration. Il y a plusieurs signalétiques : les panneaux en bord de quai et les écrans d'informations.

M^{me} Trottet cite le cas où il s'agit d'attraper une correspondance qui n'est pas au même arrêt. Pour changer de bus, il faut parfois aller à un autre arrêt qui n'est pas forcément visible, et on loupe la correspondance. A Cornavin, pour aller prendre le 3, il n'y a aucune indication pour aller le chercher en direction de la Servette, c'est très peu visible. Il faudrait des panneaux à la gare pour indiquer quelle rue prendre. Les meilleures idées viendraient plutôt des professionnels.

PLR demande si le problème ne vient pas moins de la signalétique que plutôt de l'aménagement des arrêts. A part celui du Bachet, les autres ne sont pas du tout *user-friendly*. Les arrêts des bus et trams sont dispersés par rapport à la gare du Léman Express ou de Cornavin. Certaines communes veulent des aménagements de « qualité de vie » autour des gares alors qu'il faut des

aménagements dédiés à la mobilité. Il faudrait absolument faciliter la vie des usagers en transit entre deux types de transports publics.

M^{me} Trottet pense qu'il s'agit d'un bon point. L'un n'empêche pas l'autre. Elle pense que ce sont des temporalités différentes. Ils savent que de lourds travaux se profilent à Cornavin.

PLR pense qu'en plus des panneaux électriques, il faudrait investir dans des parcours fléchés, comme il peut en exister dans d'autres villes en Suisse.

M^{me} Trottet n'en pense que du bien. Il est vrai que les arrêts ne sont jamais aussi bien indiqués que quand ils sont déplacés pour des travaux. Vers la gare de Chêne-Bourg, c'est la catastrophe pour trouver son arrêt de bus.

PLR admet que, si les arrêts étaient géolocalisés correctement, n'importe qui avec son smartphone pourrait les trouver. Il y a le côté applicatif, le futur, et celui pour les gens n'en utilisant pas. Personne ne se perdait à l'époque, il existe une certaine fiabilité à réaliser une bonne signalétique.

M^{me} Trottet estime que la question de la fracture sociale est aussi importante, même s'il existe un glissement des générations. Il faut prévoir le cas où la personne n'a pas accès à un smartphone ou n'en veut pas. Il faut les deux.

PLR répond à la question des arrêts qui ne sont pas rassemblés, les TPG souhaiteraient le faire, mais ce sont les communes qui ont leur mot à dire pour choisir où peuvent passer les TPG et où se situent les arrêts. Il propose une motion dérivée pour les communes pour demander une décision à ce niveau-là.

MCG pense que la gare de Cornavin a obtenu la palme d'or des places ratées, comparée aux autres gares de Suisse. Ils ont interpellé la Ville de Genève pour comprendre ce qu'il s'est passé lors de son aménagement. C'est un problème de coordination de cette région-là. Les CFF et la gare de Cornavin attendent des travaux d'une grande ampleur.

M^{me} Trottet constate un problème de coordination entre différentes entités. Le problème n'est pas juste au canton, aux TPG et aux CFF. Elle pense que cette motion mérite d'être traitée à plusieurs échelons en même temps. Elle accueillerait avec plaisir que cette motion soit traitée au niveau communal. Des auditions au sein de cette commission permettraient de sensibiliser les TPG et les CFF à la problématique.

Le président demande si ce n'est pas un problème de l'OCT, c'est eux qui dessinent le réseau. Ils viennent de traiter le PATC et l'ont validé en plénière. Il demande si c'est là qu'il faut appuyer.

M^{me} Trottet pense qu'il faut les auditionner, mais elle ne sait pas si c'est de « leur faute ».

Discussion interne

PLR propose d'auditionner le département et une délégation d'Unireso en une fois. Ce n'est pas un problème politique et la motion ne demande qu'à améliorer la qualité du service aux usagers.

Il fait la proposition d'une invite supplémentaire pour améliorer les applicatifs permettant de retrouver les arrêts.

LC soutient sans auditions la M 2976 et est d'accord de voter l'amendement PLR.

S explique que l'ATE a mené une étude sur les gares du Léman Express en faisant passer un sondage auprès des usagers ainsi qu'une étude de terrain sur les aménagements dans et autour des gares pour améliorer différents aspects (les bancs, les accès, les signalétiques). S fait la proposition d'auditionner les CFF.

Ve voudrait auditionner la FéGAPH.

LJS n'estime pas nécessaire de faire des auditions particulières.

PLR propose une invite pour suggérer aux TPG de prendre en considération les remarques en la matière.

Le président demande à M. Favre qui décide la signalétique et si ce ne sont que les TPG. Les arrêts sont définis par l'OCT, ils donnent les accords finaux.

M. Favre explique qu'il n'y a pas de réponse simple, il n'y a pas un seul planificateur qui crée les interfaces et gère l'ensemble des arrêts. Il existe plusieurs cas de figure : les gares sur un territoire communal et celles sur un territoire ferroviaire. Il est rare d'avoir une surface comme celle de Cornavin dont l'interface sera revue. De facto, il reste complexe de gérer plusieurs lignes de trams et de bus, d'où le fait que l'utilisateur puisse parfois se perdre. Les arrêts et les abribus sont en principe gérés par les communes. Sur une route cantonale, c'est l'OCGC qui s'en occupe. Pour la mise à niveau des quais, c'est une autre question.

L'OCT y participe, mais cela peut concerner tous les services de l'Etat, les services communaux et les opérateurs. En revanche, il existe un vrai souci pour l'OCT et les opérateurs, il a fallu beaucoup les pousser. Cela a été le cas des CFF. Au début, ils considéraient ne pas gérer ce qu'il se passait en dehors de leurs gares. Il y a des années, il n'était pas possible de mettre des affichages TPG dans les gares ni d'afficher un numéro de bus.

Pour l'intégration des personnes à vision/mobilité réduite, les TPG supervisent un groupe visant à gérer tous ces aspects. Pour les gares Léman Express, un soin particulier a été porté à la signalétique, il y a une conception spécifique de la signalétique. Il n'est pas juste de dire qu'il n'y a pas

d'indications, tous les numéros sont indiqués à la sortie de Cornavin. L'application TPG présente la localisation des arrêts avec des lettres, il existe des panneaux. Si quelqu'un veut vraiment trouver l'arrêt, il y arrive. Ils peuvent toujours faire mieux puisque trop de personnes n'ont pas l'impression de trouver leur arrêt. Il y a forcément des améliorations à faire. Des tests ont été menés avec des pictogrammes au sol, il y a de l'affichage physique, de l'affichage électronique et des applications. Dans le cadre de l'étude ATE, les CFF ont rajouté passablement de bancs, et des escalators supplémentaires à la gare des Eaux-Vives sont en construction. Cependant, les CFF estiment qu'il est nécessaire de faire sortir rapidement les gens des quais, ce n'est pas là qu'ils vont commencer à orienter les gens. Les applications sont largement perfectibles. Lors des chantiers, c'est une obligation d'indiquer où l'arrêt est desservi, c'est une information intéressante à communiquer aux TPG et aux opérateurs. Il peut affirmer que ce n'est pas simple et une multitude d'acteurs travaillent en interface. Il ne suffit pas de dire que les TPG peuvent recomposer l'espace urbain, c'est plus compliqué que cela. Cela reste une préoccupation.

Le président soutient le vote ce soir, cette motion est suffisamment claire pour être votée sans devoir réaliser d'audition.

Le président met au vote le principe de voter la M 2976 sans audition :

Oui : 13 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 1 (1 Ve)

Le vote de principe pour voter la M 2976 est accepté.

Le président met au vote l'amendement PLR (3^e invite) « *à poursuivre le développement des applications numériques afin de mieux géolocaliser les différents arrêts TPG* » :

Oui : unanimité

Non : –

Abstentions : –

Le vote sur l'amendement est accepté.

Le président met au vote l'amendement MCG (4^e invite) « à prendre langue avec les communes pour une meilleure coordination » :

Oui : 4 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Non : –
Abstentions : 11 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 2 UDC)

Le vote sur l'amendement est accepté.

Le président met au vote l'amendement Ve (5^e invite) « à se mettre en lien avec la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH) afin que la signalétique soit accessible à tous les types de handicaps » :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 3 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : 1 (1 PLR)

Le vote sur l'amendement est accepté.

Le président met au vote la motion telle qu'amendée pour un renvoi au Conseil d'Etat :

Oui :	unanimité
Non :	–
Abstentions :	–

La motion M 2976 telle qu'amendée est acceptée pour un renvoi au Conseil d'Etat.